



## FAQ : FOIRE AUX QUESTIONS

### Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries de Muret et Labarthe-sur-Lèze

#### ?? Si je change de voiture, comment dois-je procéder ?

Inutile de remplir à nouveau le formulaire.

Contactez le service environnement au 05 34 46 30 50 qui procédera au changement directement par téléphone.

#### ?? Puis-je prêter mon véhicule pour aller à la déchetterie ?

Oui c'est le véhicule enregistré qui vous donne l'accès. L'enregistrement n'est pas nominatif.

#### ?? Puis-je me présenter à la déchetterie si je ne suis pas enregistré ?

Exceptionnellement oui, mais l'agent d'accueil de la déchetterie vous remettra un formulaire que vous devrez remplir pour bénéficier de l'accès à votre prochain passage.

#### ?? L'accès à la déchetterie va-t-il devenir payant ?

L'accès reste gratuit.

#### Suis-je filmé(e) quand je me rends à la déchetterie ?

Seule la plaque d'immatriculation du véhicule est identifiée.

Une webcam qui surplombe la déchetterie vous donnera une vision d'ensemble et vous permettra prochainement de suivre la fréquentation en temps réel sur le site [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr), ceci afin d'éviter les moments d'affluence.

#### ?? Je suis un particulier mais j'utilise le véhicule de mon entreprise pour aller à la déchetterie. L'accès va-t-il m'être refusé ?

Les barrières ne se lèveront pas automatiquement, véhicule ne peut être enregistré, mais l'accès sera autorisé et l'usager devra pouvoir justifier qu'il s'agit bien de déchets propres à son ménage et non pas des déchets d'activité professionnelle.

#### ?? Je suis un professionnel, puis-je me rendre à la déchetterie ?

Non, les déchets d'activité professionnelle ne sont pas admis, seuls les déchets de particuliers peuvent être déposés.

#### ?? Tous les véhicules peuvent-ils être enregistrés ?

Chaque foyer peut enregistrer jusqu'à trois véhicules. Les véhicules légers éventuellement attelés d'une remorque, ainsi que les fourgons tôles d'une largeur inférieure à 2.25 m et de moins de 3.5 tonnes sont autorisés à entrer dans la déchetterie.

#### ?? Y aura-t-il toujours des gardiens de déchèterie ?

L'accès par lecture des plaques permet au gardien d'être toujours présent sur la plateforme et de remplir sa mission de conseil et d'aide au tri.